

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 910

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

501 662 480 RCS Montpellier.

SCAN D'OC.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 38000.00 EUR.

Adresse : 650, Rue Henri Becquerel, Zone du Millénaire le Bruyère 2000-Bât 2, 34000 Montpellier.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : SCAN D'OC Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 38.000 € Siège social : MONTPELLIER (34000) Zone du Millénaire - Le Bruyère 2000 – Bâtiment 2 - 650 rue Henri Becquerel 501 662 480 RCS MONTPELLIER AVIS DE PROJET DE FUSION D'un projet de contrat de fusion sous seings privés en date du 12 novembre 2020 à LYON, déposé le 12 novembre 2020, au greffe du Tribunal de commerce de LYON et le 12 novembre 2020, au greffe du Tribunal de commerce de MONTPELLIER, il résulte que la société SCAN D'OC se propose de fusionner avec la société FABRE BUREAUTIQUE INFORMATIQUE RHONE – F.B.I. RHONE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.035.840 €, dont le siège social est situé à LYON (69007), 141 avenue Berthelot et dont le numéro unique d'identification est le 350 001 228 RCS LYON, par voie d'absorption par cette dernière. La société SCAN D'OC ferait apport à la société FABRE BUREAUTIQUE INFORMATIQUE RHONE – F.B.I. RHONE de la totalité de son actif évalué à 1.044.391 € contre la prise en charge de l'intégralité de son passif s'élevant à 566.111 €, soit un apport net de 478.280 €. La société E3F, société à responsabilité limitée au capital de 452.500 € dont le siège social est à LYON (69007), 141 avenue Berthelot, identifiée sous le numéro unique 442 957 783 RCS LYON étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital des sociétés SCAN D'OC et FABRE BUREAUTIQUE INFORMATIQUE RHONE – F.B.I. RHONE, il ne serait pas procédé à l'échange des actions SCAN D'OC contre des actions FABRE BUREAUTIQUE INFORMATIQUE RHONE – F.B.I. RHONE, en sorte que cette fusion par voie d'absorption serait réalisée sans augmentation de capital. Les créanciers des sociétés parties à cette opération, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de commerce..